

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024****Date de convocation :**

12/12/2024

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit décembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Evelyne FUENTES, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Yasmine SEBAHOUI, Armande IGLESIAS, Thierry COMES, GONZALEZ Béatrice, Danielle POUADE, Valérie CRIBELLET **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Alain DOMENECH (pouvoir à William BURGHOFFER), Frédéric CRAVO (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Mélissa OBBIH (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Claude AYMERICH).

Absents : Mme Marielle ALONSO, et Mrs Jean-Louis LIGAT. Damien OTON, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Matias ROBIN.

M. Yasmine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/81 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 28 Mars 2024 sur e-marchespublics.com, le BOAMP et le JOUE pour la maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'une école élémentaire.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, la commune a reçu les candidatures avant le 14 mai 2024 à 10h00. 25 candidatures sont arrivées dans les délais et ont été analysées par la commission de jury de concours qui s'est réunie le 21 Mai 2024. La commission de jury de concours a admis 3 candidats à participer à la phase offre, conformément aux critères figurant dans le règlement de la consultation, à savoir :

- Moyens techniques et humains : 30%
- Capacités professionnelles : 30%
- Adaptation des références à la proposition locale : 40%.

Les 3 candidats ont été invités à déposer leur offre avant le 30 août 2024 à 16h00.

La commission de jury de concours s'est réunie le 4 septembre 2024 afin d'analyser les offres des 3 candidats retenus. Suite à l'analyse approfondie des offres, la commission a classé l'offre de l'Atelier Philippe POUS en première position.

Aussi, vous est-il demandé de confirmer l'avis de la commission de jury de concours et de désigner l'Atelier Philippe POUS lauréat du concours

Il est cependant précisé que la commune est bloquée par la Communauté de Communes Roussillon Conflent qui a refusé que la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement, propriétaire de la parcelle, nous vende le terrain. L'officialisation sera donc mise en suspens du déblocage de la situation.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre désigné ci-après, dès déblocage de la situation pour l'achat du terrain :

Atelier Philippe POUS - 15 RUE DE LA BARRE - 66000 PERPIGNAN
Pour un montant de 817 600.00€ H.T

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune
DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 18 décembre 2024

Le Maire,




W.BURGHOFFER